

# CONSEIL MUNICIPAL

## - Compte rendu de la séance du 15 janvier 2014 -

---

Présents : 19 conseillers

Absents : TIRILLY Catherine (procuration QUENET Isabelle), STEPHAN Patrick (procuration SOURON Denis), ANSQUER Nadine (procuration MOTTE Pierre), GLOAGUEN Cédric.

M. MOTTE Pierre a été élu secrétaire.

---

### **1/ Approbation à l'unanimité des conventions de partenariat Commune / Association Petite Enfance du Pays Bigouden relatives à la structure multi-accueil de la maison de l'enfance « Ti Liou » et au relais assistantes maternelles (RAM).**

Le montant de la subvention en 2014 sera de 2,85 € par heure et par enfant en crèche halte-garderie.

La participation semestrielle au fonctionnement du relais assistantes maternelles se chiffre à 2473 € pour 2014.

### **2/ Approbation à l'unanimité de la convention biennale Commune / SAUR pour la mesure et le diagnostic des appareils de défense contre l'incendie, sur la base d'une somme forfaitaire fixée à 52 euros hors taxes par poteau contrôlé.**

### **3/ Approbation à l'unanimité de la convention Commune / GRDF de servitude gaz pour réseau de distribution publique.**

GRDF sollicite la commune pour l'établissement d'une convention de servitude de passage sur la parcelle ZM 272 dans le cadre du projet d'extension du réseau gaz pour alimenter la salle multifonctions.

### **4/ Discussion et vote à l'unanimité :**

#### **- De la D.M. 4 – Budget général :**

- Transfert de 3500 € en dépenses de fonctionnement :
  - de l'article 61522 / chap 011 (*entretien de bâtiments*)
  - à l'article 6574 / chap 65 (*subventions*)
- Transfert de 1800 € en dépenses de fonctionnement :
  - de l'article 64131 / chap 012 (*personnel non titulaire*)
  - à l'article 7391171 / chap 014 (*dégrèvement TFNB jeunes agriculteurs*)

**- De l'autorisation au Maire d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2013, soit :**

- chapitre 204 – subventions d'équipement : 1 000,00 €
  - chapitre 20 – immobilisations incorporelles : 9 000,00 €
  - chapitre 21 – immobilisations corporelles : 55 500,00 €
  - chapitre 23 – immobilisations en cours : 489 000,00 €
- Soit un total de : 554 500,00 €

VU pour être affiché le 17 janvier 2014 conformément aux prescriptions de l'article 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire,  
**Léa LAURENT**